



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 13 juin 2025

Maintien de la piste secondaire de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

Le préfet de la Gironde annonce ce jour, après décision du Ministère des Transports, le maintien en activité de la piste secondaire de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, assorti de garanties visant à limiter strictement son utilisation au niveau de trafic actuel, à savoir en cas d'intempéries, de travaux ou de circonstances exceptionnelles.

Cette décision intervient à l'issue d'un travail approfondi de concertation et d'analyse, engagé depuis deux ans par l'État. Ce processus a mobilisé l'ensemble des parties prenantes – élus locaux, associations de riverains des deux pistes et experts techniques – afin d'évaluer avec précision les enjeux et les impacts des différentes hypothèses envisagées.

Cette orientation répond ainsi aux recommandations issues de la consultation menée sous l'égide du préfet, dont les conclusions ont été rendues publiques en janvier 2025.

Sur le plan opérationnel, la piste secondaire, en service depuis 1939, constitue l'unique solution pour répondre de manière satisfaisante aux normes internationales de sécurité en vigueur et au besoin de continuité de l'exploitation aéroportuaire. En particulier, la piste secondaire est indispensable pour maintenir l'aéroport ouvert en cas d'épisodes de vents violents incompatibles avec des atterrissages sur la piste principale, et dont l'occurrence est avérée ou en cas de travaux de la piste principale.

Par ailleurs, la fermeture de cette piste entraînerait un report significatif des nuisances sonores vers la piste principale, affectant directement les riverains. Afin de préserver la qualité de vie des riverains situés à proximité de la piste secondaire, il a été décidé que son utilisation ferait l'objet de mesures d'encadrement et d'observation.

Un suivi annuel de son usage sera ainsi présenté devant la Commission Consultative de l'Environnement, garantissant la transparence des conditions d'exploitation.

Cette décision attendue au niveau local apporte désormais la visibilité nécessaire au déploiement de la feuille de route stratégique des infrastructures aéroportuaires de Bordeaux-Mérignac.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie BILLA : 06 07 62 05 99
Delphine SALVA : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@girondedev.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex